



DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 janvier 2025

Nombre de membres afférents : 18
 En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 13
 Date de la Convocation : 16/01/2025
 Date d'affichage : 23/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt et un à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Mylène DELORME - GAUTHIER Laurent - Laure DUCHAMP - David MAGNET - Aurélie SYLVESTRE - Patrice TETARD - Joël MALIGNIER - Daniel PEYROL - Christophe GRANGER - Jean- Michel GAMORE - Nathalie MARECHAL

Excusés : Jean- Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNIER) - Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER - Alexandra CHABANIS- Marylin MOUTET - Céline POIRRIER

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2025-06 : Décision modificative n°4 – Budget Commune

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
 Vu le budget de la commune adopté par délibération n° 2024-027 du conseil municipal en date du 2 avril 2024,

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°4 suivante sur le budget de la commune 2024 en section de fonctionnement afin de couvrir le dépassement constaté au chapitre 014 du à la dépense du FPIC.

Le budget de la Commune serait donc modifié comme suit :

FD		FR	
Chap/Compte		Chap/Compte	
014/73922 1	FPIC	150	
65888	Autres	-150	
Equilibre		0	Equilibre 0
ID		IR	
Chap/Compte		Chap/Compte	
Equilibre		-	Equilibre -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

- **APPROUVE** la décision modificative n°4
- **CHARGE** Monsieur le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification et de sa publication.

*POUR :13
CONTRE :0
ABSTENTION :0*

Yves COURBIS,

Maire



Mylène DELORME

Secrétaire de séance

